



Contact 87348

cgtnav37@free.fr

www.cgt-cnav-37.com

Elections du 18 mars
Des Délégués du Personnel, des membres du
CHSCT, des élus CE qui défendront
vos conditions de travail.
Votez pour les candidates et candidats
présentés par la CGT

La réécriture du Code du Travail en mai 2008 a sérieusement « bousculé » les habitudes en cours à la CNAV.

Désormais, la Direction ne peut plus décider de modifications dans l'organisation du travail sans passer par l'avis des élus CHSCT et CE.

Bien sur, comme tout avis, celui-ci n'est que consultatif et rien (si ce n'est l'action des salariés et de ses syndicats...) n'empêchera la direction de passer en force, malgré un avis négatif des élus du personnel.

Cependant, nous pouvons affirmer que ces « nouvelles règles » ont permis aux élus CGT de peser de manière positive et constructive dans le sens des intérêts des salariés.

Sur la réorganisation de la DSI

Le plan de transition a été présenté au CHSCT de Tours en décembre 2009, les élus CGT ont pris acte de cette présentation sans toutefois émettre d'avis (positif ou négatif) au regard des nombreuses incertitudes qui entouraient ce dossier.

Le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) trouve son origine dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2010-2013.

Lors des différentes interventions, tant en délégation du personnel, au CHSCT ou au Comité d'Entreprise, nous avons tenu, en tant que représentants de la CGT, à faire préciser à la Direction un certain nombre d'éléments qui nous semblaient essentiels

Sur la gestion du travail à distance, sur la nature du lien hiérarchique avec la caisse donneuse d'ordre et la caisse « hébergeante », sur le financement du poste et l'évaluation de l'agent

Dans un document adressé aux organisations syndicales, la direction nous indique que 10 à 20 salariés cadres de certaines CRAM se verront confier des missions par la Cnav. Une convention sera signée entre la CNAV, la CRAM et le salarié. Celui-ci devra donner son accord et restera hiérarchiquement dépendant de la CRAM. Par contre en cas de travail à distance (pour l'instant pas envisagé), l'employeur sera la caisse donneuse d'ordres.

Les personnels informaticiens de la CNAV ne sont pas concernés par ce dispositif

Sur les missions et l'organisation de la DSI et des secteurs de Tours

- *Tours est centre référent en matière de développement sur les processus carrière et identification et services d'intérêt collectif.*
- *Abandon de l'activité d'intégration sur le sous processus carrière et le processus ISIC*
- *Prise en charge du processus déclarations sociales*
- *Pilotage des centres techniques d'Orléans, de Toulouse et de Rennes*
- *Maintien des missions sur les aspects réseau, sécurité, messagerie, serveurs d'application.*

Si l'organigramme avec les moyens affectés actuellement aux différents services a bien été transmis aux élus, l'absence de perspectives précises, au-delà de l'annonce du recrutement de 20 à 25 informaticiens d'ici à 2013, nous pose problème. Nous n'avons aucune indication sur les effectifs qui seront nécessaires pour absorber cette nouvelle organisation.

A ce titre le flou qui entoure le passage de la production internet/intranet de Lille vers Tours est assez révélateur (projet pas encore étudié avec assez de précision pour déterminer un éventuel impact sur l'organisation, possibilité d'appel à des prestations complémentaires d'assistance technique pour aider les équipes de Tours)

Si aujourd'hui, la direction de la CNAV entend se montrer rassurante dans les réponses qu'elle apporte à nos interrogations sur l'avenir du site et les conditions de travail des informaticiens, le recentrage de l'activité sur quelques sites (Paris, Lyon, Tours, Marseille...) soulève de nombreuses inquiétudes chez nos collègues informaticiens de nombreuses CRAM.

De nombreux projets vont être lancés dans le cadre du plan de transition. Nous attendons de la direction qu'elle nous communique les éléments précis sur les effectifs nécessaires à leur réalisation, l'impact qu'ils auront sur l'organisation et les besoins en matière de formation

Pour la période de la COG, les secteurs informatiques sont les seuls secteurs où les remplacements se feront 1pour1, il en est tout autrement dans les secteurs administratifs où près de 900 emplois doivent être supprimés (à l'échelle de la branche retraite, cela représente environ 7% des effectifs actuels).

La « protection » pour cause de refonte totale de l'Outil Retraite que connaissent aujourd'hui les secteurs informatiques ne durera pas, à notre sens, au-delà de la fin de la COG.

Les militantes et militants de la CGT que vous élirez jeudi 18 lors des élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise seront attentifs au respect des engagements pris par la Direction dans les réponses qu'elle nous apporte. Ils seront également attentifs à l'utilisation de la sous-traitance

Une présentation du plan de transition par la Direction est prévue pour le personnel de Tours le 29 mars n'hésitez pas à nous contacter avant cette date pour tout renseignement complémentaire